

DÉCISION N°614 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Patrick THIL

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre à Paris accompagné de Philippe Brunella pour rencontrer la veuve de l'artiste Alain KIRIKLI qui souhaite faire don de deux de ses œuvres au Musée de la Cour d'Or le 3 décembre 2024.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20241121-Decis614-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024


Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

21 NOV. 2024

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement